

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT - GEL 2017

Les Conventions de Mise à Disposition

<u>Principe</u>: ces conventions, passées sous l'égide de la SAFER, sont des baux à court terme reconductibles. Le preneur peut utiliser son nom d'exploitation pour la commercialisation des vins issus de parcelles en CMD.

<u>Demande en cours</u>: à titre exceptionnel, report de la date de conclusion des conventions de mise à disposition « vendange » du 15 juin au 31 aout (pas de frais sur les CMD « gel »).

Contact SAFER Aquitaine-Atlantique

16 avenue de Chavailles, CS 10235, 33525 Bruges Cédex

Tél.: 05 56 69 29 99; Fax: 05 56 39 59 84 Régis CASTAGNET: castagnet@saferaa.com